

DOSSIER N° .....

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

N° Tél. prioritaire : .....



Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
**SPORT VACANCES PRINTEMPS**  
Session d'avril-mai 2011

**COMPOSITION DU DOSSIER**

Cocher les différentes pièces à fournir afin de ne rien oublier  
Aucune inscription ne sera prise en compte si le dossier n'est pas complet

Fiches à renseigner :

- Fiche d'inscription
- Certificat médical ⓘ  
datant de moins de 1 an le jour de l'activité
- Autorisation parentale 1
- Autorisation parentale 2
- Fiche sanitaire de liaison
- Fiche choix des activités

Pièces à fournir :

- Photo d'identité ⓘ
- Copies du livret de famille ⓘ  
la page des parents - la page de chaque enfant
- Justificatif de domicile sur Rodez ⓘ  
- taxe d'habitation, taxe foncière ou cotisation foncière des entreprises en 2010  
- ou quittance EDF, téléphone fixe... en 2011
- Le règlement  
chèques bancaires, espèces, Pass CLSH et MSA, Chèques Vacances, participations CE

ⓘ Ces pièces pourront également servir lors de l'inscription à Sport Vacances Été 2011, en particulier le certificat médical s'il a été établi après le 1<sup>er</sup> septembre 2010

L'Accueil de Loisirs Sport Vacances Printemps est organisé  
par la Ville de Rodez en partenariat avec

**les clubs du Stade Rodez Omnisports :**

Aikido Rodez  
Les Ailes Ruthénoises  
Athlétic Club Rodez Aveyron  
Billard Club Ruthénois  
Club Hippique de Combelles  
Entente Sportive Bouliste Ruthénoise  
Escrime Rodez Aveyron  
Gym Club Ruthénois  
Judo Rodez Aveyron  
Moto Club Ruthénois  
ROC Aveyron Handball  
Sakura Karaté Club Rodez  
Sport Quilles Ruthénois  
Stade Rodez Athlétisme  
Stade Rodez Aveyron Basket  
Stade Ruthénois Tennis  
Stade Ruthénois Tir à l'Arc  
Triathlon 12  
Vélo Club Ruthénois  
Tae Kwon do Rodez  
Tir Cible Stade Ruthénois

**et les clubs ruthénois :**

Rodez Aveyron Football  
Stade Rodez Aveyron

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

**SPORT VACANCES PRINTEMPS 2011**

**Session d'avril-mai 2011**



**FICHE D'INSCRIPTION**

**1. L'enfant**

Nom.....

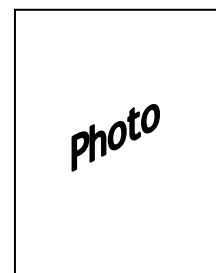
Prénom.....

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Taille et pointure.....

Etablissement scolaire fréquenté :  
..... Classe.....



**2. Responsables de l'enfant**

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Téléphone du domicile.....

Téléphone professionnel.....

Téléphone mobile.....

Autre .....

(cocher le N° à appeler en priorité)

Profession.....

**3. Personne à contacter en cas d'urgence**

Nom.....

Prénom.....

Qualité.....

(père, mère, grands-parents, tuteur)

Téléphone 1.....

Téléphone 2.....



## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

### SPORT VACANCES 2011

#### Sessions Printemps / Eté 2011



### CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), Madame, Monsieur .....,

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

l'enfant.....

et avoir constaté qu'il ou qu'elle ne présente aucune contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.

Fait à .....,

Le.....

Signature et cachet du Médecin



## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

### SPORT VACANCES PRINTEMPS 2011

Session d'avril-mai 2011



### AUTORISATION PARENTALE 1

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....

Responsable de l'enfant .....

en ma qualité de père, mère ou tuteur, (rayer la mention inutile)

- autorise Madame, Monsieur .....  
qualité.....  
à prendre en charge l'enfant à l'issue de la journée de présence à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Sport Vacances printemps 2011 »
- autorise l'enfant à rentrer seul(e) à l'issue de la journée de présence à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Sport Vacances printemps 2011 »
- souhaite que l'enfant reste déjeuner avec les animateurs (à condition que celui-ci soit muni de son pique-nique)
- accepte de respecter les horaires de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- déclare avoir pris connaissance des dispositions mentionnées ci-dessus et du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs et les accepter
- Déclare avoir reçu les projets éducatifs et pédagogiques
- donne l'autorisation de diffuser la photographie de mon enfant prise dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs « Sport Vacances printemps 2011 » organisées par la ville de Rodez dans ses publications (magazine municipal, site Internet, supports de communication divers).  
Cette autorisation est donnée à titre gracieux, sans limitation de durée, mais peut être retirée à tout moment par lettre recommandée adressée au Maire de Rodez.  
Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la production de ces photos devront respecter l'anonymat de l'enfant et de sa famille, ils ne devront porter atteinte ni à sa réputation ni à sa vie privée.

A.....

Le .....

Le Responsable de l'enfant



Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
SPORT VACANCES PRINTEMPS 2011

Session d'avril-mai 2011



AUTORISATION PARENTALE 2

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....

Responsable de l'enfant .....

en ma qualité de père, mère ou tuteur, (rayer la mention inutile)

- autorise le responsable de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à prendre, en cas de maladie ou d'accident, toutes les mesures d'urgence
- accepte qu'en cas de maladie, les frais nécessités par le traitement soient à la charge de la famille

Souhaite que l'enfant soit conduit, en cas d'hospitalisation :

à l'hôpital

à la clinique

A.....

Le .....

Le Responsable de l'enfant





# Sport Vacances Printemps 2011

## CHOIX DES ACTIVITÉS

Merci de cocher les activités choisies

1 par demi-journée



	Lundi 25 avril	Mardi 26 avril	Mercredi 27 avril	Jeudi 28 avril	Vendredi 29 avril
Matin		TIR A L'ARC	TIR A L'ARC	ESCRIME	BOULE LYONNAISE
		VTT	ÉQUITATION	FOOTBALL	HANDBALL
Après-midi		GYMNASTIQUE	COURSE A PIED	KARATÉ	BOULE LYONNAISE
		ATHLÉTISME	TIR CIBLE	ATHLÉTISME	AÏKIDO
		QUILLES	ESCRIME	AÉRONAUTIQUE	AÉRONAUTIQUE

	Lundi 2 mai	Mardi 3 mai	Mercredi 4 mai	Jeudi 5 mai	Vendredi 6 mai
Matin	GYMNASTIQUE	QUAD	ÉQUITATION	BASKET-BALL	BASKET-BALL
	TENNIS	RUGBY	FOOTBALL	RUGBY	HANDBALL
	VTT				
Après-midi	COURSE A PIED	QUAD	TIR CIBLE	KARATÉ	JUDO
	TENNIS	JUDO	BILLARD	BILLARD	QUILLES
		FOOTBALL	AÏKIDO	FOOTBALL	TAE KWON DO

NB : Le lieu d'accueil pour toutes les activités est le gymnase-dojo du Vallon des Sports

Attention :

- ☛ Les activités QUAD et ÉQUITATION ne peuvent être choisies qu'une seule fois durant les 2 semaines
- ☛ L'aéronautique ne concerne que des visites du site et une séance théorique



8 - 11 ans

## Accueil de Loisirs sans Hébergement

### SPORT VACANCES PRINTEMPS

Session d'avril-mai 2011



### INFORMATIONS PRATIQUES

- Il est conseillé de démarrer la journée par un petit déjeuner copieux et pour le temps d'activité, prendre un « en-cas » et de l'eau.
- Avant d'effectuer le choix de l'activité, se préoccuper des conditions particulières énoncées ci-dessous (vêtements, matériel, horaires...)
- Aucune tenue spécifique n'est exigée, les jeunes doivent être habillés de façon à pouvoir suivre les activités sans gêne.
- L'équipement spécifique nécessaire à chaque activité est fourni.
- La ponctualité est importante pour le bon déroulement des activités
- Rappel : L'accueil de loisirs est ouvert de 7h45 à 18h45.

Départ du Gymnase Dojo pour les autres sites sportifs, à pied ou en bus pour les plus éloignés, accompagné par le personnel d'encadrement

## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

### SPORT VACANCES PRINTEMPS

Session d'avril-mai 2011



### MODALITES D'INSCRIPTION

#### 1. Conditions d'accès

- L'enfant doit avoir au moins 8 ans le jour de l'activité et au plus obtenu ses 12 ans durant l'année 2011.
- Les parents doivent justifier d'un domicile sur Rodez (taxe d'habitation, taxe foncière, cotisation foncière des entreprises en 2010 - quittance EDF, téléphone fixe... en 2011)
- L'enfant doit s'inscrire obligatoirement par demi-journées, pour le matin ou l'après-midi
- Les parents doivent fournir le certificat médical ci-joint dûment rempli (ou le certificat médical d'un médecin) et établi depuis moins de 1 an le jour de l'activité
- Les parents doivent fournir la fiche sanitaire de liaison ci-jointe, dûment remplie

#### 2. Dates

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés à partir du lundi 7 mars 2011

- ✂ au Service des Sports - C.S.C. l'Amphithéâtre Route de Moyrazès
- ✂ à l'Hôtel de Ville Place Eugène Raynaldy
- ✂ par Internet sur : [www.mairie-rodez.fr](http://www.mairie-rodez.fr) (onglet Sport / Sport pour les plus jeunes)

Le début des inscriptions est prévu :  
le samedi 26 mars 2011,  
de 8h30 à 12h30  
à l'accueil du gymnase Dojo du Vallon des sports  
12000 Rodez

puis, à compter du lundi 28 mars 2011, les inscriptions seront prises au Service des Sports de l'Amphithéâtre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 jusqu'au jeudi précédant la semaine d'activités (05.65.75.51.10)

**IMPORTANT** : lors de l'inscription, aucun dossier ne sera pris en compte pour un tiers. Seules les inscriptions pour ses propres enfants seront acceptées.  
Le dossier doit être complet pour être enregistré.

### 3. Modalités de paiement

Le paiement s'effectue par demi-journée d'activité.

En cas d'absence de l'enfant, avertir au plus tôt l'encadrement au N° 06.70.08.33.64 pour la 1<sup>ère</sup> semaine, N° 06.08.03.07.88 pour la 2<sup>ème</sup> semaine. Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf cas de maladie, accident ou événement familial grave, sur présentation d'un justificatif.

- ✎ Tarif général de base : 5,00€ la demi-journée
- ✎ Pour les bénéficiaires du Pass'sports-loisirs de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), le tarif de base sur lequel s'applique la réduction est le suivant, par enfant et par demi-journée :
  - TRANCHE 1 (0-420) : 3,50€
  - TRANCHE 2 (421-520) : 4,00€
  - TRANCHE 3 (521-800) : 4,50€
  - TRANCHE 4 (sup.800) : 5,00€
- ✎ Pour les bénéficiaires du Pass'accueil de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) le tarif de base sur lequel s'applique la réduction est le suivant, par enfant et par demi-journée :
  - TRANCHE 1 (0-357) : 3,50€
  - TRANCHE 2 (357-471) : 4,00€
  - TRANCHE 3 (471-730) : 4,50€
  - TRANCHE 4 (sup.730) : 5,00€

Le montant de la réduction, selon la tranche à laquelle vous appartenez, figure sur le Pass'sports-loisirs ou le Pass'accueil que vous avez automatiquement reçu à votre domicile pour chaque enfant.

#### Modes de règlement :

- Espèces
- Chèques à l'ordre du Trésor Public

Les familles pourront également utiliser :

- les Chèques-Vacances
- les aides des Comités d'Entreprise (feuille de prise en charge à présenter le jour de l'inscription)

L'inscription ne peut être enregistrée qu'après paiement intégral des demi-journées et sur production de toutes les pièces justificatives.

### 4. Pièces à fournir

- ✓ une photo d'identité de l'enfant
- ✓ la copie du livret de famille : la page des parents et la page de chaque enfant
- ✓ un justificatif de domicile (quittance EDF, téléphone fixe... de 2011) ou de règlement d'un impôt local sur Rodez (taxe d'habitation, taxe foncière ou cotisation foncière des entreprises en 2010)
- ✓ la fiche d'inscription dûment remplie et signée comprenant les autorisations parentales, le certificat médical, la fiche choix des activités et la fiche sanitaire de liaison

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Accueil de Loisirs Sport Vacances Printemps - Service des Sports

Tél. : 05.65.75.51.10 - Fax : 05.65.75.51.11

## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

### SPORT VACANCES PRINTEMPS

Session d'avril-mai 2011



### REGLEMENT INTERIEUR

#### ARTICLE 1 : OBJET

La Ville de Rodez met en place, durant les vacances de Printemps 2011, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement dénommé « Sport Vacances Printemps » qui permet aux jeunes de la commune, âgés de 8 à 11 ans, de découvrir diverses disciplines sportives.

#### ARTICLE 2 : PERIODES et HORAIRES

L'opération se déroule du mardi 26 avril au vendredi 6 mai 2011 par demi-journées, matin ou après-midi.

##### ☞ Horaires du matin

7h45 à 9h00 : accueil en attendant le début de l'activité  
9h00 à 11h30 : activités sportives (déplacements compris)  
11h30 à 12h30 : accueil en attendant les parents

##### ☞ Repas

12h15 à 13h30 : repas  
(Uniquement pour les enfants participant aux activités du matin et de l'après-midi ; le pique-nique est à fournir par la famille ; possibilité de faire réchauffer les plats dans un four à micro-ondes).

##### ☞ Horaires de l'après-midi

13h30 à 14h00 : accueil en attendant le début de l'activité  
14h00 à 16h30 : activités sportives (déplacements compris)  
16h30 à 18h45 : accueil en attendant les parents

#### ARTICLE 3 : LIEU D'ACCUEIL, SIEGE SOCIAL

##### ✓ Lieu d'accueil

La structure d'accueil des enfants sera le Gymnase Dojo du Vallon des Sports, 12000 RODEZ.

##### ✓ Siège social

Le siège social et administratif est le Service des Sports qui se situe au niveau -1 du Centre Sportif et Culturel de l'Amphithéâtre, route de Moyrazès 12000 RODEZ.

#### ARTICLE 4 : ENCADREMENT

L'encadrement des enfants, au niveau des activités, est confié à des éducateurs diplômés mis à disposition par les clubs sportifs ruthénois, dans le cadre du partenariat avec la Ville de Rodez.

L'encadrement des enfants, au niveau des trajets ou de l'accueil, est assuré par du personnel municipal qualifié.

#### ARTICLE 5 : HYGIENE et TENUE

- Les enfants seront vêtus d'une tenue de sport adaptée à l'activité (survêtement, short, tee-shirt, baskets, etc...), ainsi que d'un chapeau ou d'une casquette.
- Les enfants seront munis d'une tenue de rechange qu'ils apporteront dans leur sac de sport.

Mentionner le nom et le prénom de l'enfant sur l'étiquette des vêtements afin qu'ils puissent vous être rendus plus facilement en cas d'oubli.

#### ARTICLE 6 : SECURITE

- L'assurance responsabilité civile de la Ville de Rodez prend en charge les enfants durant la garderie, la pratique des différentes activités sportives et les trajets correspondants.
- Les enfants doivent se conformer à toutes les règles de sécurité définies par le personnel d'encadrement, surtout lors des trajets entre les différents sites. Ils ne peuvent en aucun cas s'absenter sans en avoir reçu l'autorisation.
- Le personnel d'encadrement pourra interdire l'accès à une activité à tout enfant perturbateur, après avoir avisé le directeur qui fera le nécessaire auprès des parents.
- Les enfants pourront partir en fin d'activité avec les parents ou une tierce personne ayant reçu autorisation de ceux-ci. Les parents pourront, s'ils le souhaitent, signer un document permettant aux enfants de regagner seuls leur domicile.
- En cas d'absence de l'enfant, les parents ou la personne responsable doivent impérativement prévenir par téléphone le directeur de l'accueil de loisirs :  
M. Marc ROUQUIE N° 06.70.08.33.64 pour la 1<sup>ère</sup> semaine  
M. Alain SALABERT N° 06.08.03.07.88 pour la 2<sup>ème</sup> semaine
- La Mairie de Rodez se réserve le droit de supprimer une activité si toutes les conditions d'encadrement ou de sécurité ne sont pas respectées et si le nombre d'inscrits est insuffisant.
- Si les conditions climatiques ne permettent pas la pratique de certaines activités, elles seront alors remplacées.

#### ARTICLE 7 : REPAS

Entre 12h15 et 13h30, une garderie est assurée au gymnase-dojo pour les enfants qui suivent également une activité sportive l'après-midi ; dans ce cas, les enfants doivent apporter leur pique-nique ou leur plat préparé qui pourra être réchauffé.

Celui-ci sera conservé au réfrigérateur en attendant la pause-déjeuner.

Un goûter peut également être prévu pour l'après-midi ainsi qu'une boisson.



## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

### SPORT VACANCES PRINTEMPS

Session d'avril-mai 2011



### PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Le projet éducatif et pédagogique l'Accueil de Loisirs sans Hébergement « SPORT VACANCES PRINTEMPS » traduit l'engagement de la Mairie de Rodez organisatrice, les priorités et les principes de cette opération.

Il fixe les orientations éducatives et pédagogiques, ainsi que les moyens à mobiliser.

Il sera diffusé aux directeurs et équipes pédagogiques, aux parents, tuteurs ou éducateurs des enfants accueillis, à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et à la Caisse d'Allocations Familiales partenaire de la Mairie dans cette action.

#### 1. Identité de l'organisateur

La Commune de Rodez, représentée par Le Maire.

##### Siège social :

Hôtel de Ville - Place Eugène Raynaldy

BP 3119 12031 RODEZ cedex 9

Tél : 05.65.77.88.00

Fax : 05.65.77.88.05

Site internet : [www.mairie-rodez.fr](http://www.mairie-rodez.fr)

Le Service des Sports est responsable de l'organisation de la session.

Amphithéâtre

2 route de Moyrazès

12000 RODEZ

Tél : 05.65.75.51.10

Fax : 05.65.75.51.11

#### 2 - Les priorités de la Mairie dans le montage de cette opération

La Mairie décide de mettre en place un dispositif permettant aux enfants de la commune de découvrir diverses disciplines sportives

#### 3 - Les principes de l'opération

##### 3.1 - Le public visé

La découverte et l'initiation aux diverses activités sportives sont réservées aux enfants âgés de 8 à 11 ans, habitant Rodez.

### 3.2 - Les périodes d'accueil

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « SPORT VACANCES PRINTEMPS » accueillera les enfants pendant les vacances scolaires de printemps du mardi 26 avril au vendredi 6 mai 2011 (sauf samedi, dimanche et jours fériés).

### 3.3 -. Comment ?

Les activités sportives sont organisées sur le principe de **demi-journées** (à l'exception des jours fériés) pour permettre la découverte de différentes disciplines sportives.

### 3.4. - Les Horaires

- **Matinée :**  
7 h 45/9 h 00 : garderie,  
**9 h 00/11 h 30 : activités, (déplacements compris)**  
11 h 30/12 h 30 : garderie,
- **Repas :** 12 h 15/13 h 30 : repas (seulement pour les enfants participant aux activités du matin et de l'après-midi)
- **Après-midi :**  
13 h 30/14 h 00 : garderie,  
**14 h 00/16 h 30 : activités, (déplacements compris)**  
16 h 30/18 h 45 : garderie.

### 3.5. Les structures d'accueil

La structure d'accueil se situe au **gymnase dojo du VALLON des SPORTS**, route de Moyrazès, à Rodez, **point de rendez-vous unique** pour les parents et les enfants durant tout le séjour.

Les activités sportives se déroulent sur les **différents sites d'activité des associations** : l'Amphithéâtre (niveaux -4, -3, -2), le gymnase Fabre, le gymnase dojo, le parc de Vabre, le complexe du Trauc, etc.

Les enfants se rendront, accompagnés par le personnel d'encadrement, vers les sites sportifs en bus ou à pied.

### 3.6. L'encadrement

La structure est encadrée par un Directeur diplômé.

L'encadrement des enfants, que ce soit au niveau des activités ou des trajets, est confié à des **éducateurs diplômés des clubs sportifs ruthénois suivants** :

- Aïkido Rodez
- Les Ailes Ruthénoises
- Athlétic Club Rodez Aveyron
- Billard Club Ruthénois
- Club Hippique de Combelles
- Entente Sportive Bouliste Ruthénoise
- Escrime Rodez Aveyron
- Gym Club Ruthénois
- Judo Rodez Aveyron

- Moto Club Ruthénois
- ROC Aveyron Handball
- Sakura Karaté Club Rodez
- Sport Quilles Ruthénois
- Stade Rodez Athlétisme
- Stade Rodez Aveyron Basket
- Stade Ruthénois Tennis
- Stade Ruthénois Tir à l'Arc
- Triathlon 12
- Vélo Club Ruthénois
- Tae Kwon do Rodez
- Tir Cible Stade Ruthénois
- Rodez Aveyron Football
- Stade Rodez Aveyron

### 3.7. Les objectifs éducatifs et pédagogiques

#### 3.7.1 Objectifs généraux

- Favoriser l'accès à tous les jeunes ruthénois des équipements sportifs.
- Permettre à tous les jeunes de pratiquer les activités physiques et sportives.
- Soutenir les clubs sportifs par l'établissement d'un partenariat par la mise à disposition de leurs éducateurs.
- Répondre à un besoin d'accueil des jeunes Ruthénois pendant les petites vacances scolaires.

#### 3.7.2. Objectifs pédagogiques

- Permettre la découverte de pratiques sportives traditionnelles et non traditionnelles (qui ne sont pas enseignées dans le secteur scolaire).
- Diversifier l'offre d'activités sportives.
- Développer l'habileté motrice du jeune.

#### 3.7.3. Objectifs éducatifs

- Favoriser la socialisation du jeune par l'apprentissage de la vie en groupe et le développement de l'esprit d'équipe.
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité en partageant la vie d'un petit groupe.
- Développer le sens des responsabilités du jeune et le respect d'autrui.
- Sensibiliser le jeune à la lutte contre la violence dans le sport.
- Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative du jeune.
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de prendre des décisions en lui proposant de choisir lui-même les activités qu'il désire pratiquer.
- Permettre à l'enfant de développer ses aptitudes, ses capacités physiques et techniques en organisant des activités ludiques où il puisse appréhender le risque.
- Intégrer les enfants handicapés dans les structures non spécialisées et favoriser la mixité handis/valides dans la pratique des activités physiques et sportives.

#### 3.7.4. Engagement qualité

- Evaluation en fin de stage.
- Initiation et non compétition.
- Accès facilité vers les clubs sportifs.
- Encadrement adapté aux besoins du jeune